FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2019/08 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2019/04 modifiée du 17 avril 2019 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE :

Article 1 : Direction « Interventions »

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Sébastien COUDERC, directeur « Interventions », délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane LE DEN, directeur adjoint « Interventions » pour tous les actes relevant des attributions de la direction « Interventions » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la direction « Interventions » pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la direction « Interventions » pris sur le budget national,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de la direction « Interventions » pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Article 2 : Service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles »

Délégation de signature est donnée à Madame Émilie BOURIEAU, cheffe du service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles », pour tous les actes relevant des attributions du service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national,
- tous les actes relatifs au fonctionnement relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, cheffe de l'unité « Potentiel viticole et pilotage de la restructuration », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, cheffe de l'unité « Investissement vitivinicole » pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union.

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, cheffe de la délégation nationale de Libourne, cheffe de l'unité « Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de FranceAgriMer à Libourne (délégation nationale de Libourne) pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel LAURENT, adjoint de la cheffe de la délégation nationale de Libourne, cheffe de l'unité « Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de FranceAgriMer à Libourne (délégation nationale de Libourne) pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation est donnée à Madame Sylvie BOZZA, superviseuse instruction liquidation, à Monsieur Thierry BRITAY, responsable de cellule transverse coordonnateur pour les déclarations européennes et chef de projet maîtrise d'ouvrage, à Monsieur Didier COEYMANS, responsable de pôle instruction liquidation, et à Madame Bernadette MARTY, responsable de pôle instruction liquidation, pour tous les actes relevant des attributions de l'unité « Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification » pris sur le budget de l'Union et relatifs à :

- l'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Madame Bernadette MARTY, responsable de pôle instruction liquidation, pour les décisions prises sur le budget de l'Union et relatives à la certification et au renouvellement de certification des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'enregistrement et au renouvellement d'enregistrement des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

Délégation est donnée à Madame Bernadette MARTY, responsable de pôle instruction liquidation, et Monsieur Thierry BRITAY, responsable de cellule transverse coordonnateur pour les déclarations européennes et chef de projet maîtrise d'ouvrage, pour les décisions prises sur le budget de l'Union et relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole.

Article 3 : Service « Programmes opérationnels et promotion »

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, chef du service « Programmes opérationnels et promotion », pour tous les actes relevant des attributions du service « Programmes opérationnels et promotion » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MICHEL, cheffe de l'unité « Programmes opérationnels », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Caroline CLAVIER, Messieurs Vincent BUSSON, Mounir IDDOUTE et Saïd SULTAN, responsables de pôle instruction liquidation et à Monsieur Marceau RUMIN, chargé d'études supervision au sein de l'unité « Programmes opérationnels », pour signer les décisions d'agrément des programmes opérationnels et de leurs modifications, d'octroi de l'aide au titre des fonds opérationnels pris sur le budget de l'Union ou de récupération de cette aide.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie TOUVAIS, cheffe de l'unité « Promotion », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophia M'HIMDI, cheffe de l'unité « Pêche », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Article 4 : Service « Marchés, certificats et qualité »

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIÉ, chef du service « Marchés, certificats et qualité » pour tous les actes relevant des attributions du service « Marchés, certificats et qualité » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, adjointe du chef du service « Marchés, certificats et qualité », cheffe de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles », pour tous les actes relevant des attributions du service « Marchés, certificats et qualité » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Guylaine WATTERLOT, responsable du pôle « Lait et fruits dans les écoles » de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles » et à Madame Audrey TROTTIN, responsable du pôle « Interventions sur les marchés et suite de contrôles » de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles » pour les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline BAJOT, superviseuse instructrice des suites de contrôle dans le pôle « Interventions sur les marchés et suites de contrôles » pour toutes les décisions relatives aux contrôles et suites de contrôles relevant de l'unité « Intervention sur les marchés et dans les écoles » et pris sur le budget de l'Union.

Délégation de signature est donnée à Madame Cécile HERBILLON, cheffe de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL, adjointe de la cheffe de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Céline FRANÇOISE, responsable du pôle « Aides aux plus démunis » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie » et à Monsieur Saverio STASSI, responsable du pôle « Certificats » de l'unité « Certificats, aide alimentaire et meunerie » pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant de l'activité de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, cheffe de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pour tous les actes relevant des attributions du Laboratoire de La Rochelle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL, responsable du pôle qualité sanitaire, à Madame Laure ESPINASSE, responsable du pôle biotechnologie, et à Monsieur Jean-Christophe REGAL, responsable du pôle technologie des céréales, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes relatifs à la gestion du site de l'établissement secondaire de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle – pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €. »

Article 5 : Service « Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation »

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DOUEL, chef du service « Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation », pour tous les actes relevant des attributions du service « Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €,
- sans plafond pour les billets d'aval.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, cheffe de l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Stéphanie BOSSARD et Vanessa LAUGÉ, adjointes de la cheffe d'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine JACOBACCI, responsable de pôle du programme européen apicole à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de son pôle pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de son pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Cyril ESPENAN, responsable de pôle « Rénovation des vergers arboricoles et cidricoles » à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Florence POINSSOT, cheffe de l'unité « Entreprises et filières », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €,
- sans plafond pour les billets d'aval.

Article 6 : Service « Contrôles et normalisation »

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale DEMET, cheffe du service « Contrôles et normalisation » par intérim, pour tous les actes relevant des attributions du service « Contrôles et normalisation » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle MOREAU, cheffe de l'unité « Contrôles », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick JACQUET, chef de l'unité « Normalisation », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Article 7 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2019/04 modifiée susvisée. Elle prend effet à compter du 15 juillet 2019.

Fait à Montreuil, le 10 juillet 2019

Christine AVELIN